

G.DUPEYRAT

Professeur

Elu SNESUP-FSU au CNESER

g.dupeyrat@nospam-wanadoo.fr (retirer nospam- pour utiliser cette adresse)

Texte intégral de la Tribune libre

publiée pour partie dans le mensuel n°553

L'université en crise : mythe ou réalité ?...Quelles solutions ?

Les critiques sur l'université fusent de toutes parts, s'appuyant sur des classements internationaux ou des chiffres nationaux dont certains sont très discutables.

Néanmoins, il y a un malaise à l'université, malaise qui concerne à la fois la recherche, l'enseignement et la gouvernance des universités.

Fort de 40 années d'expérience pour moitié dans une université parisienne (Pierre et Marie Curie) et pour moitié dans une université dite de banlieue (université Paris 12 Val de Marne), et de trois mandats successifs au sein du CNESER, comme élu SNESup suppléant puis titulaire, je voudrais soumettre quelques réflexions qui vont paraître à certains comme iconoclastes. Je me suis toujours conformé en tant qu' élu aux orientations du syndicat ; en fin de dernier mandat je crois pouvoir me permettre une réflexion quelque peu critique sur notre action.

Le malaise des universitaires : flou des missions et dégradation du statut.

Le malaise des universitaires est d'abord lié à l'absence de clarté quant aux missions que les élus de la Nation leur confient. Le mot « excellence » est mis sans arrêt en avant concernant la recherche ; dans le même temps il est demandé aux universitaires de consacrer un temps considérable à la mise en place du LMD, de la semestrialisation, à la professionnalisation des enseignements en particulier au niveau « L ».

Le malaise des universitaires est aussi lié à une diminution considérable de la position et de la considération sociale dont ils jouissaient il y a quelques dizaines d'années. Cette évolution est liée à deux facteurs :

-la démocratisation de l'enseignement supérieur qui s'est accompagnée nécessairement d'une massification de l'enseignement supérieur ; massification qui a concerné non seulement les étudiants mais aussi les personnels enseignants... Sans doute, le grand nombre diminue-t-il le prestige.

- le niveau de vie des universitaires s'est objectivement dégradé comparé à celui d'autres professions comparables en termes de niveau et de durée d'études comme la médecine par exemple. Cet exemple n'est pas pris au hasard, car de fait les médecins privés sont rétribués sur des fonds publics (prélèvements obligatoires).

Pour être concret, rappelons les rémunérations d'un jeune Maître de Conférences et du Professeur le plus chevronné de France en fin de carrière (aujourd'hui respectivement 1423 € et 4956 € nets mensuels) . Nous sommes dans une situation où un jeune titulaire d'un DUT et d'une licence pro commence souvent à 23 ans sa carrière avec un salaire égal ou supérieur à celui d'un Maître de Conférences à 32 ans.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'un grand nombre d'universitaires, en particulier dans les disciplines juridiques et de gestion, mais aussi en informatique en communication et j'en passe, aillent « arrondir » leurs fins de mois dans des écoles privées,

leur assurant ainsi un prestige permettant des droits d'inscription sans commune mesure avec ceux des universités.

De ce point de vue, le syndicat, comme la FSU d'ailleurs, a toujours manifesté une espèce de « pudeur » sur ces questions en se contentant de revendications salariales « à la marge » alors que c'est un véritable plan pluriannuel de revalorisation significative des salaires qu'il faut exiger.

De toutes façons, sans cette revalorisation significative de la carrière universitaire, nous assisterons au même phénomène que connaissent les hôpitaux publics : seuls les étrangers des pays défavorisés seront candidats ; c'est d'ailleurs déjà le cas dans certaines disciplines.

Non seulement les gouvernements successifs ont laissé se dégrader la carrière des enseignants chercheurs, mais ils leur font porter seuls le poids du taux d'échec important dans les deux premières années post-baccalauréat, négligeant les causes socioéconomiques et la question essentielle du vivier des bacheliers.

Le tabou du niveau du baccalauréat.

Personne n'ose aborder cette question de peur de se mettre à dos à la fois les jeunes lycéens, leurs parents et les enseignants. Dans notre syndicat, cette question n'est évidemment pas débattue car nous craignons trop les vagues que cela risquerait d'engendrer avec les autres composantes de la FSU ainsi qu'avec l'UNEF.

Et pourtant, environ ¼ des étudiants ont quitté l'Université ces dernières années sans obtenir un diplôme de niveau bac+2. L'introduction des cursus européens (LMD) dont le 1^{er} niveau est à bac+3 ne devrait pas améliorer la situation.

Il est indiscutable que, par exemple, le niveau moyen en expression orale et écrite en français est faible chez les bacheliers. C'est un handicap considérable pour la réussite d'études supérieures quel qu'en soit le domaine. Que valent par exemple les grandes déclarations sur la nécessité de pratiquer une, voire deux langues étrangères quand la langue maternelle est si peu acquise.

Pourquoi cette question est-elle taboue ? Parce que nous avons la mauvaise habitude, face à un problème, de rechercher des coupables (les parents ? les élèves ? les enseignants ?) alors que pour employer le langage des qualitatifs, ce sont les processus de formation et d'apprentissage qu'il convient d'analyser sans « a priori » ; des expériences sont en cours dans divers établissements (primaires et secondaires) qu'il convient d'évaluer pour ensuite transférer les « bonnes pratiques » en les adaptant à chaque fois au contexte local.

En effet si les objectifs doivent être nationaux en termes de niveaux, les méthodes pour y parvenir doivent laisser place à l'initiative et à l'expérimentation sous réserve d'évaluation « a posteriori ».

En bref, la priorité des priorités pour que l'Université soit demain à la hauteur des enjeux auxquels sera confrontée la France, n'est pas dans la réforme de l'Université ou de la loi de 1984 qui la régit mais dans l'augmentation générale du niveau du vivier que constituent les élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Les présidences de jury de baccalauréat doivent être réglementairement assurées par des universitaires ; nous considérons presque tous cela comme une corvée... ; nous avons tort ! En assurant ces présidences, nous accéderions à certaines données du problème et ne le laisserions pas reposer sur les seules épaules de nos collègues des lycées.

Il sera objecté qu'il s'agit d'une réponse de moyen et long terme ! Pour le court terme, que faire avec un vivier de bacheliers tel qu'il est, et non comme on le rêverait.

Sélection ou libre choix ?

Ne pas faire semblant ! Notre tradition est l'absence de sélection à l'entrée de l'Université. Il faut dire clairement si l'on veut une Université « à l'américaine ». L'absence de sélection signifie que tout bachelier peut s'inscrire dans la formation qu'il a librement choisie. Toute la question est de savoir, d'un point de vue républicain, ce qu'est un choix libre. Un choix libre est un choix exercé en toute connaissance de cause, c'est-à-dire un choix éclairé.

Le jeune bachelier devrait donc, à l'heure du choix, être en possession des éléments qui lui permettent d'agir en toute responsabilité, à savoir :

- un bilan de compétences personnel (confidentiel)
- la liste des pré requis indispensables pour suivre sans « galérer » la formation,
- Le contenu de la formation,
- La nature de l'encadrement et les méthodes pédagogiques employées (taille des groupes...),
- Le taux de réussite, de redoublements, d'échec des années antérieures en fonction des baccalauréats (avec ou sans mention).
- Les métiers (avec ou sans poursuites d'études) auxquels conduit la formation visée.
- Le taux et le niveau d'insertion professionnelle (suivi des cohortes antérieures) correspondant à la formation visée.

Le jeune bachelier devra conserver le droit de passer outre à une série d'indicateurs de nature dissuasive, mais au moins, il sera traité en adulte et il faut faire le pari que le plus souvent il prendra en compte les indicateurs.

Je pense que sur une position de cette nature, nous pouvons obtenir un accord avec les organisations étudiantes opposées à la sélection. Il est clair qu'une telle méthode a un coût ; ce coût est sans aucun doute inférieur au coût social de l'échec à l'université. Par contre nous aurons des réticences à vaincre chez les collègues qui savent très bien que les débouchés de leur champ d'enseignement ne sont pas en rapport avec les flux étudiants dont ils bénéficient.

Ouvrir des semestres de pré requis.

Il n'y a pas eu à ce jour de réelle évaluation de la réforme appelée « semestrialisation » des enseignements. Rappelons, pour mémoire ses objectifs initiaux :

- Permettre la mobilité des étudiants en se « calant » sur les rythmes des universités étrangères, en particulier anglo-saxonnes.
- Permettre les réorientations la première année d'enseignement supérieur en capitalisant une partie des acquis du 1^{er} semestre.
- Eviter de perdre un an en cas de redoublement.

Les observateurs impartiaux, doivent admettre que les étudiants des deux premières années de licence concernés par une mobilité internationale d'un semestre représentent sans doute moins de 1% des effectifs. De ce point de vue la semestrialisation présente surtout un intérêt concernant les Master.

Quant à la réorientation au deuxième semestre, elle est complètement marginale ; d'une part un étudiant qui réussit son premier semestre ne souhaite qu'exceptionnellement changer d'orientation alors que celui qui est en difficulté n'a pratiquement rien à capitaliser.

Enfin et surtout les universités n'ayant pas les moyens de « répéter » le premier semestre au second, ni la réorientation, ni le gain d'un semestre en cas de redoublement ne sont en général possibles.

C'est dans ce sens qu'il faudrait proposer, de façon facultative, aux jeunes bacheliers et aux adultes pour la formation continue, des semestres d'acquisition des pré requis indispensables aux formations visées (semestres « 0 »).

Il est clair que les bacheliers ne s'y inscriront que si des entretiens préalables et des tests sérieux les ont convaincus de la nécessité de cette inscription. Le coût d'une telle disposition est très inférieur à un redoublement ou à une sortie sans diplôme de l'Université.

Les bonnes relations avec les syndicats étudiants ne doivent pas empêcher des divergences.

Notre syndicat a des relations privilégiées avec l'UNEF : c'est une bonne chose, mais cela ne doit pas nous conduire à être d'accord sur tout. Je pense en particulier à l'un des chevaux de bataille de cette organisation, porteur pour elle en termes électoraux : « la bataille de la compensation ».

Quel que soit le champ disciplinaire, une formation diplômante comporte un « noyau dur » et des matières complémentaires ou d'ouverture. Un diplôme perd en crédibilité s'il peut être obtenu par le jeu des compensations même si le niveau requis n'est pas atteint dans le noyau dur. La décrédibilisation des diplômes fait le jeu de ceux qui rêvent de l'abrogation du monopole de l'Etat en matière de collation des diplômes et des grades.

De ce point de vue, les syndicats enseignants ou étudiants et les associations de parents d'élèves feraient bien de se mobiliser face à l'offensive menée à Bruxelles contre la France, justement en raison du monopole auquel elle est attachée.

L'efficacité en recherche et en enseignement est-elle contradictoire ?

...Pour la carrière des enseignants chercheurs...sans doute, puisque seule la recherche est réellement évaluée.

Il y a là l'un des grands paradoxes de l'Université puisque les postes ont été pour l'essentiel créés ces dernières années en fonction des besoins en enseignement, donc de l'afflux étudiant, alors que les critères d'inscription sur les listes d'aptitude nationales aux postes de Maîtres de Conférences ou de Professeur (CNU) sont essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, des critères de recherche.

Compte tenu du fait (voir plus haut) que les étudiants choisissent leur orientation sans réellement connaître les priorités nationales, leur propres potentialités ni l'avenir de l'emploi, on assiste simultanément à des désertions de champs disciplinaires essentiels pour la nation (sciences dures et sciences du vivant par exemple) alors que d'autres à insertion professionnelle prévisible limitée connaissent pléthore de candidats.

La recherche, en particulier dans les sciences, risque de pâtir très fortement de cette situation. Récemment, le Ministère a affecté des postes en recherche y compris dans des Universités déjà surencadrées ; il s'agit d'une mauvaise solution qui pénalise les universités sous encadrées. Il serait bien préférable d'en finir avec la politique de restrictions d'embauche dans les grands organismes (le CNRS a le même nombre de chercheurs aujourd'hui qu'en 1995 !) ; et de conduire une politique cohérente d'embauche dans les Universités et les grands organismes : si le flux d'étudiants ne justifie plus pendant une période, l'embauche de Maîtres de Conférences dans un domaine important en matière de recherche, il faut embaucher des chercheurs au CNRS ou à l'INSERM., et rendre plus facile le passage d'un corps à l'autre ou, à tout le moins d'une fonction à l'autre (pour mémoire, les grilles de salaires sont les mêmes).

L'évaluation : l'AERES.

Personne ne conteste la nécessité d'évaluation, dès l'instant où les fonds publics sont engagés. Une refonte complète des évaluations vient d'être arrêtée par le gouvernement avec la mise en place d'une nouvelle agence : l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). Si cette création répond à une demande ancienne de prise en compte de l'enseignement dans l'évaluation, elle tourne le dos à tous les principes démocratiques et d'efficacité. En effet contrairement aux instances universitaires locales (universités) et nationales (CNU et commissions des grands organismes), tous les membres de cette agence seront nommés. Il s'agit d'un scandale que notre syndicat devrait davantage mettre en lumière auprès des collègues et sur lequel il devrait interroger les candidats à l'élection présidentielle.

La gouvernance des Universités.

Selon certains, il faudrait toujours plus d'autonomie pour les universités...allant jusqu'à préconiser qu'elles soient gérées comme une entreprise en situation concurrentielle. Ces bons apôtres oublient un détail : une entreprise dite « bien gérée » aujourd'hui est une entreprise qui dégage pour ses actionnaires un profit à 2 chiffres à très court terme (1 ou 2 ans de préférence) voire en délocalisant.

Or la « production » d'une université ne connaît que le moyen et le long terme et elle ne saurait se « délocaliser ». Outre le fait de soustraire à la sphère marchande l'Education, le Service Public présente précisément l'intérêt de pouvoir investir sur le long terme.

Il faut désormais trois ans pour délivrer le premier grade avant une insertion professionnelle et cinq ans pour le second.

Quant à la recherche, sa production ne peut se compter en années mais au minimum en lustres (même pour la recherche dite appliquée).

Le pouvoir d'un Président d'université ne sera jamais de même nature que celui d'un chef d'entreprise ou d'un Recteur d'académie, ou alors qu'on le dise clairement en en faisant un Fonctionnaire d'Autorité nommé par le Ministre.

Son pouvoir résidera (ou ne résidera pas !...) dans sa capacité à faire adhérer la communauté universitaire qu'il préside à un projet ambitieux en matière d'enseignement et de recherche...là réside l'intérêt de son élection. Le fait de ne pas être rééligible lui donne davantage de marge dans ce sens.

Est-ce à dire qu'il ne faut rien changer à la loi de 1984 ? Des améliorations peuvent être apportées comme par exemple la fusion des trois Conseils en un seul, comportant en son sein des commissions spécialisées (commission des études, commission scientifique, commission administrative et financière).

Ce serait une simplification et un gain de temps précieux, puisque presque toutes les propositions du Conseil Scientifique et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) doivent être aujourd'hui soumises au vote du Conseil d'administration. Une telle réforme aurait l'avantage de simplifier le travail des élus étudiants. En effet, il est difficile aux étudiants des différents conseils qui appartiennent à plusieurs composantes et cycles (voire plusieurs sites) de se concerter.

Ces quelques réflexions ne prétendent pas à l'exhaustivité ; elles visent seulement à suggérer qu'il serait temps de soulever certaines questions.